

Etat au 21.10.2022

Programmes de soutien en matière d'économies d'énergie à l'intention des organisations sportives

Le risque de pénurie d'énergie en Suisse est une menace pour le sport. Toutefois, cette situation peut aussi inciter les organisations sportives à mettre en place des mesures d'économie d'énergie dans les installations sportives. Les sites sportifs éclairés avec des projecteurs en particulier peuvent réaliser de grandes économies d'énergie tout en augmentant la qualité de leur éclairage. En effet, à partir de mi-2023, les tubes fluorescents T8 ou T5 fréquemment utilisés dans les installations sportives ne seront plus commercialisés, ce qui imposera dans tous les cas le passage aux LED.

Les organisations sportives qui souhaitent réduire la consommation d'énergie de leurs infrastructures peuvent examiner les possibilités de soutien suivantes.

N'hésitez pas à nous transmettre des informations sur d'autres offres de soutien par e-mail, à l'adresse christof.kaufmann@swissolympic.ch.

ProKilowatt (www.prokw.ch), le programme de soutien de l'Office fédéral de l'énergie

Quel est le but de ProKilowatt ? ProKilowatt soutient les mesures d'économie d'électricité qui n'ont pas encore été mises en œuvre car elles n'étaient pas rentables financièrement. Le programme incite à renouveler les anciennes installations et à investir dans des technologies à haute efficacité énergétique. Les contributions financières sont principalement accordées aux mesures d'économie dans les domaines technologiques de **l'éclairage, des pompes, des moteurs, de la climatisation, de la réfrigération et des systèmes de ventilation**.

A combien s'élève la contribution potentielle ? La contribution financière peut atteindre jusqu'à 30 % des coûts d'investissement.

Comment dois-je procéder ?

ProKilowatt distingue les projets et les programmes :

- **Projet** : Si la mesure d'économie d'électricité nécessite un investissement supérieur à CHF 70 000.-, vous pouvez simplement soumettre une demande de projet sous www.prokw.ch. Plus la contribution est faible et plus les économies d'électricité sont importantes, plus les chances d'obtenir une contribution sont élevées. 85 % des demandes sont acceptées. Le temps d'attente entre la soumission du projet et la décision d'adjudication est de quatre semaines.
- **Programme** : Si les coûts d'investissement sont inférieurs à CHF 300 000.-, vous pouvez vous inscrire à l'un des programmes de votre choix sur www.prokw.ch. Dans ce cas, il n'y a pas de procédure de sélection concurrentielle et le montant de la contribution est fixé par le programme. Le programme ProKilowatt effeSPORT encourage le remplacement de l'éclairage des terrains de sport extérieurs (www.effesport.ch) et SportWatt le remplacement de l'éclairage des installations sportives intérieures (<http://www.ebp.ch/de/projekte/sportwatt>).

- **Projet ou programme** : Si les coûts d'investissement se situent entre CHF 70 000.- et CHF 300 000.-, vous pouvez soumettre une demande de projet ou vous inscrire à un programme selon les avantages offerts. Si vous vous inscrivez à un programme, vous êtes sûr d'obtenir une contribution. Si vous soumettez une demande de projet, vous pouvez recevoir une contribution financière plus élevée, mais vous devez passer par une procédure de sélection (85 % de chances de succès).

Autres informations : Sur le site www.prokw.ch, vous trouverez les conditions requises actuelles, des exemples de projets qui ont déjà bénéficié d'une contribution financière, une foire aux questions ainsi que de nombreux documents d'aide. Le secrétariat de ProKilowatt se tient à votre disposition en cas de question : 058 332 21 42, prokilowatt@cimark.ch

Exemption de la taxe sur le CO2 et remboursement du supplément réseau

Les exploitants d'installations de secteurs économiques pour lesquels la taxe sur le CO2 représente une charge importante en comparaison de leur valeur ajoutée au point de fortement pénaliser leur compétitivité internationale peuvent se faire exempter de cette taxe. **Ils s'engagent en contrepartie à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.**

Pour être exemptés, ils doivent déposer une demande auprès de l'OFEV :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction/taxe-co2/exemption/etape-par-etape.html>

En outre, sur demande et moyennant le respect de certaines exigences, les entreprises à forte consommation d'électricité peuvent se faire rembourser, en partie ou en totalité, le supplément perçu sur le réseau afin de promouvoir l'électricité issue des énergies renouvelables :

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/mesures-d-encouragement/efficacite-energetique/remboursement-du-supplement-reseau.html>

Vous trouverez des explications un peu plus simples ici : <https://enaw.ch/fr/remboursement-du-supplement-reseau/>

Pour les installations telles que les piscines couvertes ou les patinoires, ces deux possibilités permettent d'économiser ou de se faire rembourser au moins plusieurs dizaines de milliers de francs par année.

Autres possibilités :

- **KliK** : La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ (KliK) encourage les activités de protection du climat dans les domaines suivants : transports, bâtiments, entreprises et agriculture. Le site Internet de la Fondation donne un aperçu des possibilités existantes : www.klik.ch
- **Cantons** : Les cantons ont eux aussi des programmes de soutien. En cas de projet lié au chauffage en particulier, il vaut la peine de s'adresser à son canton.
- **Loteries** : Dans certains cantons, les loteries soutiennent les investissements destinés à économiser l'énergie.